



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

CBD/SBI/3/Part1/L.1/Rev.1*
12 juin 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE

L'APPLICATION

Troisième réunion (partie I)

En ligne, 16 mai–13 juin 2021

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE L'APPLICATION SUR SA TROISIÈME RÉUNION : COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA RÉUNION (PARTIE I)

Rapporteur: M. Eric Amaning Okoree (Ghana)

I. COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

INTRODUCTION

A. Informations générales

1. La première partie de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application s'est tenue en ligne du 16 mai au 13 juin 2021, en même temps que la première partie de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

B. Participation

2. Les représentants des Parties et des autres gouvernements ci-après ont participé à la réunion: [A compléter].

3. Les observateurs des institutions des Nations Unies, organismes spécialisés, secrétariats de conventions et autres organisations ci-après étaient présents également: [A compléter].

4. Les organisations suivantes étaient aussi représentées par des observateurs: [A compléter].

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. La réunion a été déclarée ouverte à 11 heures, temps universel coordonné (UTC) (7 heures à Montréal), le dimanche 16 mai 2021, par Mme Charlotta Sörqvist (Suède), présidente de l'Organe subsidiaire. Mme Sörqvist a souhaité la bienvenue aux participants, a formulé l'espoir qu'ils étaient en bonne santé et en sécurité, ainsi que leurs proches, et a offert ses condoléances à tous ceux qui avaient perdu des êtres chers, en demandant un moment de silence pour se rappeler de tous ceux qui avaient disparu durant la pandémie de la COVID-19.

*Mis à jour afin d'inclure les délibérations du 11 et 12 juin. Le nouveau texte est sur fond gris afin d'en faciliter la consultation.

6. Au cours de la quatrième plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021, l'Organe subsidiaire a pris une pause à la mémoire de Mme Marle Aguilar, correspondante nationale de l'accès et du partage des avantages et coordonnatrice nationale du projet d'accès et de partage des avantages du Honduras, qui est récemment décédée du coronavirus.

7. Des déclarations d'ouverture ont été faites by M. Hamdallah Zedan (Egypte) et Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.

8. S'exprimant au nom de la présidente de la Conférence des Parties, Mme Yasmine Fouad, M. Zedan a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé sa sympathie et sa solidarité à tous ceux qui avaient perdu des êtres chers ou souffert de la pandémie mondiale actuelle. Il a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, laquelle permettra de maintenir l'élan en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et d'avancer dans l'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux, robuste et transformateur. Les participants examineront de nombreuses questions essentielles pour les travaux de la Convention et de ses Protocoles. Les précédentes réunions spéciales en ligne et la réunion informelle de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ont montré que la présidente de l'Organe subsidiaire et le Bureau sont prêts à faire avancer ces travaux. Le monde est entré dans une phase nouvelle et incertaine au cours de l'année écoulée, remplie d'obstacles sans précédent et en apparence insurmontables ; cependant, si les possibilités de renforcer la conservation et la protection de la biodiversité sont optimisées au cours des prochaines années, alors l'époque actuelle deviendra une période où le monde est entré dans une existence entièrement nouvelle, et où la communauté mondiale s'est rassemblée pour parvenir à la Vision 2050 de Vivre en harmonie avec la nature. Il a remercié toutes les Parties pour leur souplesse et leur coopération pour trouver un moyen de permettre à la Convention d'avancer grâce au système de réunions en ligne.

9. La Secrétaire exécutive a souhaité également la bienvenue aux participants à la réunion et a remercié la présidente et les membres du Bureau pour leur leadership dans la préparation de la réunion en ligne, ainsi que le Gouvernement canadien pour son généreux soutien apporté aux réunions en ligne, y compris une équipe de bénévoles très motivés. La réunion est importante pour la communauté mondiale, comme l'atteste l'inscription de 1830 représentants de 128 pays, et de 1140 participants de 190 organisations présentes comme observateurs. Les participants se sont préparés pour la réunion en cours en contribuant à des réunions spéciales en ligne, et ont fourni une contribution précieuse lors de la réunion informelle de l'Organe subsidiaire chargé de l'application qui s'est tenue au début de l'année 2021 et a été prise en compte dans l'élaboration des documents de réunion de la réunion en cours. De manière importante, la réunion en cours produira des avis attendus depuis longtemps par les coprésidents du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et les participants à la réunion sont priés instamment de tenir compte de l'importance des liens entre les peuples et la planète, et de travailler ensemble pour avancer dans une voie plus durable et plus équitable, pour le bien des générations futures. La Secrétaire exécutive a exprimé des remerciements appuyés au personnel du Secrétariat pour leur diligence pendant une année difficile, et a demandé aux participants d'accorder leur sympathie et leur souplesse quant aux exigences pesant sur le Secrétariat.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

10. Conformément au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé de l'application¹, le Bureau de la Conférence des Parties a siégé comme Bureau de l'Organe subsidiaire. Il fut convenu qu'un membre du Bureau, M. Eric Amaning Okoree (Ghana), siégerait comme rapporteur de la réunion.

11. Le rapporteur, s'exprimant au nom de tous les participants, a félicité la présidente de l'Organe subsidiaire et les membres du Bureau pour leur travail ardu dans la préparation de la réunion officielle, et a souhaité à tous le succès de la réunion. Il a aussi remercié la Secrétaire exécutive et son équipe pour toutes ces préparations, ainsi que le Gouvernement canadien pour le financement de la réunion.

¹ Annexe à la décision XIII/25

12. Il a expliqué que le rapport de la première partie de la réunion serait approuvé à la fin de la première partie de la réunion, le 13 juin 2021. Le rapport serait de procédure et préciserait l'état des documents en préparation et des documents de séance approuvés; l'approbation des produits finaux serait reportée jusqu'à la reprise, en personne, de la réunion de l'Organe subsidiaire. Le rapport pourrait aussi indiquer les demandes d'ordre procédural formulées au Secrétariat au sujet des travaux intersessions relevant des mandats actuels et concernant la préparation de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la quinzième réunion de la Conférence des Parties, la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.

13. À sa première séance plénière de la partie I de la réunion, le 16 mai 2021, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire (CBD/SBI/3/1):

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.
4. Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
5. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
6. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.
7. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie, gestion des connaissances et communication.
8. Coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales.
9. Mécanismes pour l'établissement des rapports, l'évaluation et l'examen de l'application.
10. Examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles.
11. Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs et autres mesures stratégiques pour renforcer l'application.
12. Instruments internationaux spécialisés sur l'accès et le partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya.
13. Mécanisme mondial multilatéral de partage des avantages (article 10 du Protocole de Nagoya).
14. Questions administratives et budgétaires.
15. Questions diverses.
16. Adoption du rapport.
17. Clôture de la réunion.

14. L'Organe subsidiaire a approuvé l'organisation des travaux, tel qu'il a été énoncé dans l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/SBI/3/1/Add.1/Rev.2), et la note de scénario pour la réunion (CBD/SBI/3/1/Add.2).

15. La présidente a expliqué la façon dont fonctionneront les groupes de contact pendant la réunion. Les groupes de contact se réuniront pour des sessions d'une durée maximale de trois heures chacune, plusieurs fois par jour, s'il y a lieu, à condition que les différents groupes de contact ne se réunissent pas en parallèle. Les sessions seront ouvertes aux représentants de toutes les Parties et des autres gouvernements, et aux observateurs. Les pratiques habituelles s'appliqueront à la participation des observateurs : ils pourront avoir droit de parole, à la discrétion des coprésidents, après que les Parties aient parlé, et toutes les propositions de fond qu'ils présenteront devront recevoir le soutien d'au moins une Partie, afin que le groupe de contact en discute. Les participants sont encouragés à manifester leur appui en utilisant la fonction de clavardage du programme de conférence en ligne Interactio, plutôt qu'en demandant la parole.

16. En raison des circonstances extraordinaires actuelles associées à la pandémie de la COVID-19 et des complexités de présenter la réunion dans un environnement virtuel, la note de scénario (CBD/SBI/3/1/Add.2) précise que la finalisation des recommandations de l'Organe subsidiaire se ferait à une date ultérieure, lors d'une réunion en personne tenue à la suite d'une réunion en personne du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ou de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, à moins que le Bureau n'en décide autrement. Étant donné la suspension de la réunion, les trois derniers points de l'ordre du jour, à savoir les points 15 (Questions diverses), 16 (Adoption du rapport) et 17 (Clôture de la réunion) ont été reportés à la reprise de la session, qui aura lieu à une date ultérieure.

POINT 3. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2011–2020

17. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 3 de l'ordre du jour à la première séance plénière de la partie I de la réunion, le 16 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur l'examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 (CBD/SBI/3/2), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également de quatre addendas à ce document, contenant une mise à jour sur les progrès accomplis dans la révision/mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris des objectifs nationaux (CBD/SBI/3/2/Add.1), une analyse de la contribution des objectifs fixés par les Parties et des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (CBD/SBI/3/2/Add.2), un examen de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes 2015–2020 (CBD/SBI/3/2/Add.3), et une note sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité, relatif aux connaissances traditionnelles et à l'utilisation coutumière durable de la biodiversité (CBD/SBI/3/2/Add.4).

18. En présentant ce point, la présidente a rappelé que ce thème avait été examiné lors de la réunion informelle, le 8 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 23 Parties et groupes régionaux et six observateurs avaient fait des déclarations, et une autre communication avait été transmise par écrit.

19. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Cambodge, Équateur, Malaisie, Norvège, Ouganda et Pérou.

20. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites ont été remises par le Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres), la République démocratique du Congo (au nom du Groupe des pays d'Afrique), et la Suisse, et publiées sur la page web de la réunion.

21. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GYBN) et du Forum international autochtone sur la biodiversité (IIFB) (également au nom du Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité).

22. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, une déclaration écrite a été remise par la New Wind Association et mise à disposition sur la page web de la réunion.

23. Après un échange de vues, la présidente a fait savoir qu'elle préparera une recommandation révisée, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

24. À la cinquième séance de la plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation proposé par la présidente.

25. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Norvège et Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres).

26. La présidente a ajouté que le représentant du Portugal avait transmis une observation au nom de l'Union européenne et ses États membres en utilisant la fonction de clavardage.

27. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation à sa sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021.

28. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Grande-Bretagne et Irlande du Nord, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Suisse et Royaume-Uni.

29. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation à la septième séance plénière de la partie I de la réunion, le 11 juin 2021.

30. Après l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été amendé verbalement, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/3/L.xxx, aux fins d'adoption à une étape ultérieure.

31. Au cours de la séance, le représentant de la République démocratique du Congo, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, a demandé que le projet de recommandation soit placé entre crochets et a présenté les raisons de la région justifiant cette demande. Le Groupe des États d'Afrique estime qu'il est extrêmement important que les pays puissent appuyer et mettre en œuvre avec succès un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 transformateur et il réitère son engagement à maintenir le rythme du processus de développement, à faire des progrès et en arriver à des résultats positifs conjointement, avec toutes les Parties. L'Afrique a été extrêmement désavantagée par les négociations virtuelles. Le processus des récentes séances virtuelles et de celles à venir, y compris les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée, est inadéquat à cause de problèmes de connectivité. Le groupe des États d'Afrique est d'avis qu'il ne pourra y avoir de consensus véritable, ferme et informé que lorsque les négociations pourront avoir lieu en personne ou selon une méthode qui peut accommoder les limites de connectivité que connaissent certaines Parties. D'ici-là, le Groupe des États d'Afrique suggère que conformément aux pratiques bien établies des Nations Unies, tous les projets de recommandation de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ayant d'importantes conséquences pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 soient placés entre crochets, afin de protéger les intérêts et étant entendu que rien ne sera convenu jusqu'à ce que tout soit convenu.

POINT 4. ÉVALUATION ET EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

32. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 4 de l'ordre du jour à la première séance plénière de la partie I de la réunion, le 16 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur l'évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CBD/SBI/3/3), comprenant une proposition de recommandation, ainsi que des conclusions du Comité chargé du respect des obligations et du Groupe de liaison dans les annexes I et II, respectivement. Il était saisi également d'un addendum à ce document,

contenant une analyse des informations fournies pour l'évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et l'évaluation finale du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011–2020 (CBD/SBI/3/3/Add.1).

33. En présentant ce point, la présidente a rappelé que ce thème avait été examiné lors de la réunion informelle, le 9 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 12 Parties et groupes régionaux et 3 observateurs avaient fait des déclarations. Aucune communication écrite n'avait été reçue.

34. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Guatemala, Malaisie, Maroc, Mexique, Ouganda et République de Corée.

35. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites ont été remises par le Ghana, le Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres) et la République dominicaine, et mises à disposition sur la page web de la réunion.

36. Des déclarations ont été faites également par les représentants du Caucus des femmes de la CDB et de l'IIFB, de l'Institut de recherche en sciences de la santé (également au nom du Réseau de vulgarisation de la recherche sur le forçage génétique (Outreach Network for Gene Drive Research)) et du Réseau Tiers Monde (Third World Network (TWN)).

37. Après un échange de vues, la présidente a fait savoir qu'elle préparera une recommandation révisée, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

38. L'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation préparé par la présidente à la septième séance plénière de la partie I de la réunion, le 11 juin 2021.

39. La présidente a rappelé que le document de présession contenait une proposition qui consistait à demander à la Secrétaire exécutive de préparer une mise à jour de l'analyse en appui au quatrième exercice d'évaluation et examen du Protocole, si nécessaire, et de mettre cette mise à jour à disposition avant la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Elle a dit qu'étant donné qu'aucune recommandation finale ne sera adoptée pendant la partie I de la réunion en cours, la demande à la Secrétaire exécutive a été retirée du projet de recommandation et sera plutôt formulée dans la compilation des demandes à la Secrétaire exécutive qui sera ajoutée au rapport de la partie I de la réunion.

40. Les représentants des pays suivants ont présenté une déclaration : Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Japon, Malawi, Maroc, Mexique, Norvège, Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres) et Royaume-Uni.

41. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation préparé par la présidente à sa huitième séance plénière de la partie I de la réunion, le 12 juin 2021. Après l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé la projet de recommandation, tel qu'il a été amendé verbalement, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/3/L.x, aux fins d'adoption à une étape ultérieure.

POINT 5. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

42. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 5 de l'ordre du jour à la première séance plénière de la partie I de la réunion, le 16 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive fournissant une vue d'ensemble du processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4), dont des éléments d'un projet de recommandation, ainsi que deux addendas : l'un sur la communication concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4/Add.1) et l'autre contenant un projet de grandes lignes d'un plan d'action pour l'égalité des sexes pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4/Add.1/Rev.1).

43. Les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ont fait une présentation introductory sur leurs attentes concernant les résultats de la réunion en cours. De nombreux points de l'ordre du jour de la réunion étaient cruciaux pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Comme indiqué dans la note de scénario (CBD/SBI/3/1/Add.2), les questions connexes relatives au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devraient être examinées dans le cadre des points correspondants de l'ordre du jour, plutôt qu'au titre du point 5 de l'ordre du jour. Pour s'assurer que tous les éléments importants pour affiner l'avant-projet actualisé du cadre sont abordés, les coprésidents ont établi et diffusé une liste de questions plusieurs mois à l'avance (CBD/SBI/3/4, annexe); les questions énumérées dans cette liste n'ont pas vocation à être abordées individuellement, mais visent plutôt à constituer une liste de vérification générale pour les interventions au titre des points de l'ordre du jour pertinents.

44. Les coprésidents ont indiqué que certains points de l'ordre du jour, tels que la mobilisation des ressources et l'intégration, concernent directement les buts et objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, tandis que d'autres points de l'ordre du jour, comme la planification, l'établissement des rapports et l'examen, étaient étroitement reliés au cadre et que référence y était faite dans l'avant-projet actualisé; le but étant de créer à la fois un cadre pour tous, utilisant une terminologie générale applicable au-delà de la Convention, et de permettre au cadre d'évoluer au cours de sa durée de vie de 10 ans, par le biais des décisions de Conférence des Parties. Le fait de garder à l'esprit ces considérations lors des délibérations du Groupe de travail à composition non limitée favorisera une cohérence et une exhaustivité. Enfin, la mise en œuvre est un aspect essentiel, et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 devraient être pris en compte.

45. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du point 5 de l'ordre du jour à sa quatrième séance plénière de la partie I de la réunion, le 28 mai 2021.

46. Mme Anne Teller, coresponsable du deuxième Atelier de consultation des conventions relatives à la diversité biologique sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Berne II), a présenté un rapport sur les conclusions de l'atelier (CBD/SBI/3/INF/29), qui est également pertinent aux points 7, 8, 9 et 11 de l'ordre du jour de la présente réunion.

47. Le représentant de l'Union européenne (également au nom des États membres) a fait une déclaration régionale.

48. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Indonésie, Malaisie, Malawi, Mexique, Pérou, Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres) et Suisse.

49. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes ont également transmis des observations supplémentaires en utilisant la fonction de clavardage : Australie, Chili, Colombie, Maroc, Ouganda, Pérou, Portugal (également au nom de l'Union européenne) et Togo.

50. Le représentant de l'IIFB a également présenté une déclaration.

51. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du point 5 de l'ordre du jour à sa cinquième séance plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021.

52. Le représentant du Costa Rica a fait une déclaration.

53. En plus des déclarations verbales des Parties, des déclarations écrites de la Norvège et du Viet Nam ont été publiées sur la page Web de la réunion.

54. Des déclarations ont été également faites par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), de la nouvelle association du vent et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).

55. En plus des déclarations écrites des observateurs, des déclarations écrites présentées par Earth Law Center (également au nom de Earth Advocacy Youth, Droits de la Terre nourricière, Rights of Nature Sweden), de l'Union internationale des sciences biologiques et de la Fédération mondiale pour la protection des animaux ont été publiées sur la page Web de la réunion.

56. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes avaient transmis des observations supplémentaires en utilisant la fonction de clavardage : Afrique du Sud, Canada, Colombie, Maroc, Ouganda, Pérou, Suisse et Union européenne (également au nom de ses États membres).

1. *Questions relevant de la Convention*

57. Après l'échange de points de vue, la présidente a indiqué que plusieurs Parties avaient demandé plus de temps pour contribuer au plan d'action d'égalité des sexes pour l'après-2020. Certains ont proposé la constitution d'un groupe de contact et d'autres ont proposé des travaux intersessions sur la question. Compte tenu du peu de temps disponible à la présente réunion, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de recommandation sur la question.

58. *[À compléter]*

2. *Plan de mise en œuvre pour l'après-2020 et plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena*

59. Après l'échange de points de vue à la séance plénière du 29 mai 2021, la présidente a constitué un groupe de contact. M. Rigobert Ntep (Cameroun) et Mme Rita Andorkó (Hongrie) agiront en qualité de responsables du groupe de contact chargé d'examiner et de convenir de la structure et du contenu du plan de mise en œuvre et du plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena, en se fondant sur le document CBD/SBI/3/18.

60. *[À compléter]*

POINT 6. MOBILISATION DES RESSOURCES ET MÉCANISME DE FINANCEMENT

61. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 6 de l'ordre du jour à la deuxième séance plénière de la partie I de la réunion, le 17 mai 2021.

62. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur ce thème (CBD/SBI/3/5), y compris les éléments d'un projet de recommandation. Il était saisi également de trois addendas sur les travaux du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources, contenant un résumé du premier rapport du groupe d'experts (CBD/SBI/3/5/Add.1), un résumé du deuxième rapport préliminaire (CBD/SBI/3/5/Add.2)², et un résumé du troisième rapport (CBD/SBI/3/5/Add.3). D'autres rapports pertinents remis par des organisations ont été publiés sur la page web de la réunion, sous le titre "Autres" documents.

63. En ce qui concerne le mécanisme de financement, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur ce thème (CBD/SBI/3/6), y compris des propositions d'éléments d'un projet de recommandation. Il était saisi également d'addendas contenant : le rapport préliminaire du Fonds mondial pour l'environnement (CBD/SBI/3/6/Add.1), y compris la liste des projets et programmes approuvés durant la période d'établissement des rapports, figurant séparément en annexe (CBD/SBI/3/INF/7); la synthèse analytique du rapport provisoire sur l'évaluation complète des fonds nécessaires et des fonds disponibles pour l'application de la Convention durant la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds mondial pour l'environnement (juillet 2022 à juin 2026) (CBD/SBI/3/6/Add.2), et le texte intégral du rapport figurant dans le document CBD/SBI/3/INF/24; des éléments des avis émanant de conventions relatives à la

² Le deuxième rapport est décrit comme préliminaire, car les analyses pertinentes, telles que l'évaluation des besoins pour la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds mondial pour l'environnement, étaient encore en cours de réalisation au moment de la communication du rapport. Le rapport final sera transmis à la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

biodiversité, en application du paragraphe 9 de la décision XIII/21 (CBD/SBI/3/6/Add.3), et les communications reçues, figurant dans le document CBD/SBI/3/INF/23. Un lien vers une note de planification pour la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds mondial pour l'environnement (GEF/R.8/Rev 01) a été publiée également sur la page web de la réunion, sous le titre “Autres” documents.

64. En présentant ce point, la présidente a rappelé que ce thème avait été examiné lors de la réunion informelle, le 9 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 20 Parties et groupes régionaux et 8 observateurs avaient fait des déclarations, et une autre communication avait été transmise par écrit.

65. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Koweït (au nom des pays d'Asie et du Pacifique) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres).

66. Des déclarations ont été faites également par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Éthiopie, Géorgie, Indonésie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pérou, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Soudan et Suisse.

67. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a pris la parole également.

68. D'autres déclarations ont été faites par les représentants d'Avaaz, de la Coalition des entreprises pour la nature, de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN, de l'UICN, du Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, du Conservation Leadership Alumni Network de l'Université de Cambridge, et du Fonds mondial pour la nature (WWF) (également au nom d'Avaaz, BirdLife International, Conservation International, The Nature Conservancy et Wildlife Conservation Society).

69. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, des déclarations écrites ont été remises par l'International Union of Biological Sciences (au nom des réunions conjointes en ligne pour la cinquième réunion du Science-Policy Forum for Biodiversity et la huitième réunion de l'International Conference on Sustainability Science), et par le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et ont été mises à disposition sur la page web de la réunion.

70. Après un échange de vues, la présidente a constitué un groupe de contact. Mme Ines Verleye (Belgique) et Mme Teona Karchava (Géorgie) agiront en qualité de coresponsables du groupe de contact chargé d'aborder les questions conflictuelles du projet de recommandations sur le mécanisme de financement et sur la mobilisation des ressources, afin d'élaborer une recommandation révisée sur chaque aspect. Puisque les recommandations de l'Organe subsidiaire ne seront sans doute pas adoptées avant la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, une façon d'avancer pour que l'Organe subsidiaire puisse fournir des avis en temps opportun sur des éléments concernant l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sera aussi suggérée.

71. À la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021, les coresponsables du groupe de contact ont fait rapport sur les travaux du groupe. Les résultats des délibérations du groupe sur le mécanisme de financement sont reflétés dans le projet de recommandation préparé par la présidente pour examen par la plénière. Les éléments du projet de recommandation portant sur le travail intersessions présentés dans le document CBD/SBI/3/6 n'ont pas été abordés car ils ne feront l'objet d'aucune mesure et seront abordés dans le rapport de la réunion. Un autre document résumant les points de vue exprimés par les Parties sur le volet de mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sera préparé pour être débattu par le groupe de contact et ensuite transmis par la présidente de l'Organe subsidiaire aux coprésidents du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

72. [À compléter]

POINT 7. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE, GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION

73. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 7 de l'ordre du jour à la deuxième séance plénière de la partie I de la réunion, le 17 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi de plusieurs notes de la Secrétaire exécutive sur : a) le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie (CBD/SBI/3/7),³ y compris les éléments d'un projet de recommandation sur ces thèmes, et des addendas contenant le projet de cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités en appui à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/7/Add.1) et les projets de propositions mises à jour pour renforcer les programmes de coopération technique et scientifique (CBD/SBI/3/7/Add.2); b) la gestion des connaissances et le mécanisme de centre d'échange (CBD/SBI/3/8), y compris les éléments d'un projet de décision pour la Conférence des Parties, et un addendum contenant un projet d'élément sur la gestion des connaissances du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/8/Add.1); c) la communication (CBD/SBI/3/9), y compris une proposition d'éléments pour un projet de recommandation; et e) le rapport d'évaluation du cadre stratégique pour le renforcement et la création de capacités en appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CBD/SBI/3/16), y compris les éléments d'un projet de décision pour la Conférence des Parties.

74. Il était saisi également de documents d'information concernant : a) une évaluation du cadre stratégique pour le renforcement et la création de capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya (CBD/SBI/3/INF/1); b) un rapport de l'étude visant à éclairer la préparation d'un cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités au-delà de 2020 (CBD/SBI/3/INF/9); c) un rapport final préliminaire sur la mise en œuvre du plan d'action à court terme (2017–2020) pour renforcer et appuyer le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et de ses Protocoles (CBD/SBI/3/INF/14); d) des propositions de processus inclusif pour examiner et renouveler les programmes de coopération technique et scientifique (CBD/SBI/3/INF/15); e) des options de mécanismes institutionnels pour faciliter la coopération technique et scientifique au titre de la Convention sur la diversité biologique (CBD/SBI/3/INF/16); f) une liste préliminaire des arrangements et des réseaux institutionnels pertinents pour faciliter la coopération technique et scientifique aux niveaux mondial, régional et infrarégional (CBD/SBI/3/INF/17); et g) un rapport d'activité sur la coopération technique et scientifique et l'Initiative Bio-Bridge (CBD/SBI/3/INF/18).

75. En présentant ce point, la présidente a rappelé que ce thème avait été examiné durant la réunion informelle, les 10 et 11 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 19 Parties et groupes régionaux et 9 observateurs avaient fait des déclarations, et deux autres communications avaient été transmises par écrit.

76. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom des petits États insulaires des Caraïbes), de Palau (au nom des États insulaires du Pacifique, en notant la position neutre de Fidji), du Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres), et de la République démocratique du Congo (au nom du groupe des pays d'Afrique).

77. L'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen de ce point à la troisième séance plénière de la partie I de la réunion, le 18 mai 2021.

78. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Norvège, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, Samoa et Suisse.

³ La note de bas de page 38 à la page 8 du document est remplacée par un nouvel accord de financement pour la deuxième phase de l'Initiative Bio-Bridge (2021–2025), signé par le Gouvernement de la République de Corée.

79. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, une déclaration écrite a été remise par le Royaume-Uni et publiée sur la page Web de la réunion.

80. Des déclarations ont été faites également par les représentants de la Barnes Hill Community Development Organisation, de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, de DHI Water and Environment, du Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), du GYBN, de l'IIFB, de l'UICN et de l'International Union of Biological Sciences (au nom des réunions conjointes en ligne pour la cinquième réunion du Science-Policy Forum for Biodiversity et la huitième réunion de l'International Conference on Sustainability Science).

1. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique et transfert de technologie

81. Après un échange de vues, la présidente a constitué un groupe de contact. M. Hayo Haanstra (Pays-Bas), M. Alfred Oteng-Yeboha (Ghana) et Mme Laura Bermudez (Colombie) agiront en qualité de coresponsables du groupe de contact chargé d'aborder les questions conflictuelles dans les éléments du projet de recommandations figurant dans la note de la Secrétaire exécutive (CBD/SBI/3/7).

82. À la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021, les coresponsables du groupe de contact ont présenté le rapport sur les travaux du groupe en précisant qu'ils avaient besoin de plus de temps pour terminer leurs travaux.

83. Les coresponsables du groupe de contact ont présenté le rapport de leurs travaux à la huitième séance plénière de la partie I de la réunion, le 12 juin 2021, en précisant que le groupe n'avait pas eu suffisamment de temps pour débattre de tous les éléments du projet de recommandation proposés, comme il avait été chargé de le faire, et que les résultats des délibérations étaient reflétés dans le projet de recommandation proposé par la présidente pour examen par la plénière. Le représentant de l'Argentine a ensuite indiqué qu'au cours des séances du groupe de contact, certaines délégations ont éprouvé des problèmes de connectivité qui les ont empêchées de participer à part entière.

84. L'Organe subsidiaire est convenu de reporter l'examen du projet de décision sur le renforcement des capacités et le développement, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie proposé par la présidente (CBD/SBI/3/CRP.13) à la partie II de la réunion qui se déroulera en personne à une date ultérieure.

2. Gestion des connaissances et mécanisme de centre d'échange

85. Après l'échange de points de vue au cours de la plénière du 18 mai 2021, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait, sur la base du projet de décision proposé dans le document CBD/SBI/3/8, un texte révisé sur la gestion des connaissances et le mécanisme de centre d'échange aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

86. [A compléter]

3. Communications

87. Après l'échange de points de vue au cours de la plénière du 18 mai 2021, la présidente a indiqué qu'elle préparerait, sur la base des éléments d'un projet de recommandation proposé dans le document CBD/SBI/3/9, un texte révisé sur les communications pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci et les observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

88. L'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation sur les communications présenté par la présidente à la huitième séance plénière de la partie I de la réunion, le 12 juin 2021. Après l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été amendé

verbalement, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/3/L.x, aux fins d'approbation formelle à une étape ultérieure.

89. Au cours de l'examen du projet de recommandation, le représentant de l'Ouganda, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, a souligné l'importance du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour la région, réitéré la position de la République démocratique du Congo à la septième séance plénière et demandé que des crochets soient ajoutés au début et à la fin du projet de recommandation, afin de donner la possibilité de débattre avantage des questions.

4. *Renforcement des capacités et développement en appui à la mise en œuvre efficace du Protocole de Nagoya*

90. Après l'échange des points de vue à la plénière du 18 mai 2021, la présidente a indiqué qu'elle préparerait, sur la base des éléments d'un projet de recommandation proposé dans le document CBD/SBI/3/16, un texte révisé sur le renforcement des capacités et le développement en appui à la mise en œuvre efficace du Protocole de Nagoya, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci et les observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

91. *[À compléter]*

POINT 8. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, ORGANISATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES

92. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 8 de l'ordre du jour à la septième séance plénière de la partie I de la réunion, le 11 juin 2021. Pour cet examen, il a été saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur la question (CBD/SBI/3/10), comprenant les éléments d'un projet de décision. Il a également été saisi de plusieurs documents informatifs, dont : a) un rapport sur les activités de coopération avec les autres conventions, organisations internationales et initiatives (CBD/SBI/3/INF/31); b) une note sur les progrès dans la mise en œuvre des mesures pour améliorer les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique au niveau international (CBD/SBI/3/INF/21); c) un examen du cinquième plan de travail mixte 2011-2020 entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau (CBD/SBI/3/INF/33); d) un rapport sur les progrès et les réalisations au titre de l'Initiative de collaboration pour la diversité biologique des forêts tropicales (CBD/SBI/3/INF/34); e) une note sur le partenariat de collaboration sur le plan de travail pour les forêts (CBD/SBI/3/INF/35); f) un examen des définitions, des données et des méthodes d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts primaires par les pays, préparé en tant que document de travail de la FAO (CBD/SBI/3/INF/36); et g) un rapport sur le deuxième atelier de consultation des conventions relatives à la diversité biologique sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Berne II) (CBD/SBI/3/INF/29). En dernier lieu, il était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur les éléments de travail possibles sur les liens entre la nature et la culture au titre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WJ8J/11/5).

93. Le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration régionale au nom de l'Union européenne et ses États membres.

94. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Équateur, Japon, Mexique, Norvège, Ouganda, République démocratique du Congo, Suisse et Royaume-Uni.

95. En plus des déclaration verbales des Parties, la Chine a présenté une déclaration écrite qui a été publiée sur le site Web de la réunion.

96. Les représentants du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont fait des déclarations.

97. Les représentants du Caucus des femmes, de l'IIFB et de New Wind Association ont aussi fait des déclarations.

98. En plus des déclarations verbales des observateurs, le GYBN et l'UICN ont présenté des déclarations écrites qui ont été publiées sur le site Web de la réunion.

99. *[À compléter]*

POINT 9. MÉCANISMES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS, L'ÉVALUATION ET L'EXAMEN DE L'APPLICATION

100. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 9 de l'ordre du jour à la troisième séance plénière de la partie I de la réunion, le 18 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur des options pour renforcer les mécanismes de planification, d'établissement des rapports, et d'examen, en vue de faciliter l'application de la Convention (CBD/SBI/3/11), y compris les éléments d'un projet de recommandation, et des addendas contenant : l'établissement des rapports nationaux au titre de la Convention et de ses Protocoles (CBD/SBI/3/11/Add.1); les mesures proposées pour renforcer les synergies dans l'établissement des rapports au titre des conventions relatives à la biodiversité et des conventions de Rio (CBD/SBI/3/11/Add.2); d'autres informations et un projet de modèle pour la communication des engagements et/ou contributions nationaux au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/11/Add.3/Rev.1).

101. Il était saisi également, à titre de documents d'information, de plusieurs notes de la Secrétaire exécutive concernant : a) les résultats de l'étude pour évaluer l'utilisation faite par les Parties de l'outil de présentation des rapports en ligne pour les sixièmes rapports nationaux (CBD/SBI/3/INF/3); b) un examen facultatif par des pairs sur la révision et la mise en œuvre du plan d'action stratégique national pour la biodiversité 2016–2022 du Sri Lanka (CBD/SBI/3/INF/4); c) l'outil de communication des données pour les accords multilatéraux sur l'environnement (DaRT) (CBD/SBI/3/INF/8); d) l'analyse mise à jour de l'expérience acquise au titre de la Convention et d'autres processus, et des considérations pour le renforcement d'un mécanisme d'examen multidimensionnel (CBD/SBI/3/INF/11); e) le rapport du deuxième Atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Bern II) (CBD/SBI/3/INF/29); et f) les moyens de renforcer les mécanismes de planification, d'établissement des rapports et d'examen pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et l'application de la Convention sur la diversité biologique (CBD/SBI/3/INF/37).

102. En présentant ce point, la présidente a rappelé qu'il avait été examiné lors de la réunion informelle, le 11 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 19 Parties et groupes régionaux et 6 observateurs avaient fait des déclarations, et deux autres communications avaient été transmises par écrit.

103. Une déclaration régionale a été faite par le représentant du Portugal, au nom de l'Union européenne et ses États membres.

104. Des déclarations ont été faites également par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Cambodge, Chine, Colombie, Malaisie, Maroc, Norvège, Ouganda, Pérou, Royaume-Uni, Suisse et Togo.

105. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites ont été remises par le Canada, Cuba, la Géorgie et le Mexique, et publiées sur la page web de la réunion.

106. Le représentant du GYBN a pris la parole également.

107. En plus des déclarations présentées verbalement par des observateurs, des déclarations écrites ont été transmises également par l'Alliance de la CDB, le Caucus des femmes de la CDB, Client Earth, l'IIFB, la New Wind Association, TWN, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), et ont été mises à disposition sur la page web de la réunion.

108. Après un échange de vues, la présidente a constitué un groupe de contact. M. Andrew Scott (Royaume-Uni) et Mme Gillian Guthrie (Jamaïque) agiront en qualité de coresponsables du groupe de contact chargé d'examiner plus avant les éléments du projet de recommandation sur le mécanisme d'établissement des rapports, d'évaluation et d'examen de l'application.

109. À la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021, les coresponsables du groupe de contact ont présenté le rapport sur les travaux du groupe. Les résultats des délibérations du groupe sont reflétés dans un projet de recommandation préparé par la présidente pour examen en plénière. Il contient quatre paragraphes sur l'utilisation d'indicateurs dans les mécanismes d'établissement des rapports et d'examen de la Convention, qui reprennent le texte actuel d'un projet de recommandation sur la question adopté par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (CBD/SBSTTA/24/L.3).

110. *[À compléter]*

POINT 10. EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DES PROCESSUS AU TITRE DE LA CONVENTION ET DE SES PROTOCOLES

111. L'Organe subsidiaire a abordé le point 10 de l'ordre du jour à la cinquième séance plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur l'examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses protocoles (CBD/SBI/3/12), qui contenait un projet de recommandation.

112. Dans sa présentation du point, la Secrétaire exécutive a rappelé que ce point avait été examiné lors de la séance informelle du 14 mars 2021, au cours de laquelle six Parties et groupes régionaux et trois observateurs ont fait des déclarations, et une déclaration supplémentaire écrite a été reçue.

113. Une déclaration régionale a été faite par le représentant de l'Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique).

114. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Argentine, Brésil, Pérou, Malaisie et Royaume-Uni.

115. En plus des déclarations verbales, une déclaration écrite a été transmise par l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et ses États membres) et publiée sur la page Web de la réunion.

116. Le représentant de TWN a également fait une déclaration.

117. L'IIFB a également présenté une déclaration écrite.

118. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes avaient transmis leurs observations en utilisant la fonction de clavardage : Australie, Chili, Colombie, Japon, et Mexique et Union européenne (au nom de ses États membres).

119. Après l'échange de points de vue, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés verbalement par les Parties ou appuyés par celles-ci et des observations écrites reçues au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

120. *[À compléter]*

POINT 11. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS ET ENTRE LES SECTEURS ET AUTRES MESURES STRATÉGIQUES POUR RENFORCER L'APPLICATION

121. L'Organe subsidiaire a abordé le point 11 de l'ordre du jour à la quatrième séance plénière de la partie I de la réunion, le 28 mai 2021. Pour cet examen du point, l'Organe subsidiaire était saisi des notes de la Secrétaire exécutive sur l'intégration de la biodiversité aux secteurs et à l'échelle des secteurs et autres mesures stratégiques pour améliorer la mise en œuvre : l'approche à long terme de l'intégration

(CBD/SBI/3/13), comprenant un projet de recommandation; et un plan d'action pour l'intégration à long terme de la diversité biologique (CBD/SBI/3//13/Add.1). Il a également été saisi des documents informatifs suivants : a) une compilation des sources d'information pertinentes pour le plan d'action pour l'intégration à long terme de la diversité biologique (CBD/SBI/3/INF/21); b) un rapport de la FAO sur les progrès dans l'intégration de la diversité biologique à l'échelle des secteurs agricoles (CBD/SBI/3/INF/6); et c) un rapport sur l'expérience du gouvernement infranational en intégration de la diversité biologique (CBD/SBI/3/INF/6).

122. L'Organe subsidiaire a également été saisi d'une déclaration du Royaume-Uni sur l'engagement des gouvernements infranationaux, des villes et des autres autorités locales, et d'une note de la Secrétaire exécutive compilant les principaux éléments de la déclaration, dont un projet de recommandation préparé par le gouvernement écossais et ses partenaires du « processus d'Édimbourg ». Il a aussi été saisi de documents informatifs sur le processus d'Édimbourg pour les gouvernements infranationaux et locaux sur l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : déclaration d'Édimbourg (CBD/SBI/3/INF/25) et du processus d'Édimbourg pour les gouvernements infranationaux et locaux sur l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : réponses aux consultations sur le plan d'action (CBD/SBI/3/INF/26).

123. Dans sa présentation du point, la présidente a rappelé que ce point avait été examiné lors de la séance informelle du 11 mars 2021, au cours de laquelle des représentants de 22 Parties et groupes régionaux et six observateurs ont fait des déclarations, et huit déclarations supplémentaires écrites ont été reçues.

124. Le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration sur l'engagement des gouvernements infranationaux, des villes et des autres autorités locales, et les résultats du « processus d'Édimbourg ».

125. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Maroc (au nom du Groupe des États d'Afrique) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres).

126. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Équateur, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Ouganda, Pérou, Philippines, Suisse et Royaume-Uni.

127. Les représentants de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, de la FAO, du Groupe des États d'Afrique, du GYBN, du Conseil international sur l'exploitation minière et les métaux (ICMM), des gouvernements locaux pour la durabilité (ICLE) et du WBCSD ont fait des déclarations.

128. En plus des déclarations verbales, des déclarations écrites ont été faites par Conservation International, l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement (IPIECA), l'Union internationale des sciences biologiques, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la WWF, et publiées sur la page Web de la réunion.

129. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes avaient transmis des observations supplémentaires en utilisant la fonction de clavardage : Afrique du Sud, Argentine, Colombie, Mexique, Ouganda, Pérou et Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres).

1. Intégration de la diversité biologique aux secteurs et à l'échelle des secteurs

130. Après l'échange de points de vue, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé pour examen par l'Organe subsidiaire en tenant compte des points de vue exprimés verbalement par les Parties ou appuyés par celles-ci et les observations écrites reçues au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

131. À la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021, la présidente a informé l'Organe subsidiaire qu'elle travaillait avec un petit groupe de Parties pour régler toutes les questions en instance au sujet de l'intégration.

132. [À compléter]

2. *Engagement des gouvernements infranationaux, des villes et des autres autorités locales*

133. Après l'échange de points de vue, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé pour examen par l'Organe subsidiaire en tenant compte des points de vue exprimés verbalement par les Parties ou appuyés par celles-ci et les observations écrites reçues au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

134. [À compléter]

POINT 12. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SPÉCIALISÉS SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES DANS LE CONTEXTE DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE 4 DU PROTOCOLE DE NAGOYA

135. L'organe subsidiaire a examiné le point 12 de l'ordre du jour à la quatrième séance plénière de la partie I de la réunion, le 19 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur les instruments internationaux spécialisés sur l'accès et le partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya (CBD/SBI/3/14), comprenant un projet de recommandation.

136. Dans sa présentation du point, la présidente a rappelé que le point avait été examiné lors la séance informelle du 12 et du 14 mars 2021, au cours de laquelle 11 Parties et groupes régionaux et trois observateurs ont fait des déclarations. Aucune déclaration écrite n'a été reçue.

137. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Malawi (au nom du Groupe des États d'Afrique) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres).

138. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Indonésie, Malaisie, Mexique, Pérou, Suisse et Royaume-Uni.

139. Des déclarations ont été faites par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, du secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Réseau Tiers Monde.

140. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes ont transmis des observations en utilisant la fonction de clavardage : Argentine, Malawi, Mexique et Pérou.

141. Après l'échange de points de vue, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé pour examen par l'Organe subsidiaire en tenant compte des points de vue exprimés verbalement par les Parties ou appuyés par celles-ci et des observations écrites reçues au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

142. [À compléter]

POINT 13 MÉCANISME MONDIAL MULTILATÉRAL DE PARTAGE DES AVANTAGES (ARTICLE 10 DU PROTOCOLE DE NAGOYA)

143. L'Organe subsidiaire a examiné le point 13 de l'ordre du jour à sa cinquième séance plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note du Secrétariat sur la question (CBD/SBI/3/15), comprenant des éléments d'une recommandations, ainsi qu'un addenda et une étude examinée par des pairs visant à identifier des cas spécifiques de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques qui se trouvent dans des situations transfrontières ou pour lesquelles il n'est pas possible d'accorder ou d'obtenir un consentement préalable donné en connaissance de cause (CBD/SBI/3/15/Add.1).

144. Dans sa présentation du point, la présidente a rappelé que le point avait été examiné lors de la séance informelle du 14 mars 2021, au cours de laquelle neuf Parties et groupes régionaux et deux observateurs ont fait une déclaration et une déclaration supplémentaire a été reçue.

145. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Malawi (au nom du Groupe des États d'Afrique) et de l'Union européenne (également au nom de ses États membres).

146. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Brésil, Indonésie, Malaisie, Mexique, Suisse et Royaume-Uni.

147. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Caucus des femmes de la CDB et du secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

148. Après l'échange de points de vue, la présidente a constitué un groupe de contact. M. S. Kerketta (Inde) et M. Thomas Greiber (Allemagne) agiront en qualité de coresponsables du groupe de contact chargé de poursuivre les échanges.

149. *[À compléter]*

POINT 14. QUESTIONS ADMINISTRATIVE ET BUDGÉTAIRES

150. *[A compléter]*

SUSPENSION DE LA RÉUNION

151. Comme indiqué dans la note de la présidente (CBD/SBI/3/1/Add.2) et décrit dans le paragraphe xx ci-dessus, l'Organe subsidiaire est convenu lors de la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, de suspendre la troisième réunion et de la reprendre à une date ultérieure.

152. Après sa présentation par le rapporteur, le présent rapport (CBD/SBI/3/Part1/L.1) a été approuvé par l'Organe subsidiaire, étant entendu que le rapport complet serait examiné et adopté lors de la reprise de la session.
